

Mémoire en réponse aux avis des Personnes Publiques Associées

Personne Publique Associée	Pièce du PLU	Avis Emis	Réponse de la Collectivité
Conseil Départemental de l'Aude	Dossier de modification	Avis favorable sans observation.	Bien pris en compte.
PETR Pays Lauraguais	Dossier de modification	Avis favorable sans observation.	Bien pris en compte.
Service Départemental d'Incendie et de Secours	Règlement	<p>Avis favorable sous réserve de l'application des prescriptions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Accessibilité des moyens de secours : il conviendrait de préciser dans le règlement des caractéristiques minimales requises pour les voies et accès qui doivent permettre l'approche du matériel de lutte contre l'incendie. (précision de la largeur, de la force portante, du rayon intérieur, de la hauteur et de la pente)... ▪ Desserte par les réseaux : demande d'ajout de deux paragraphes dans le règlement pour les zones à risques courant et les zones à risques importants (précisant les caractéristiques de la défense incendie) ; ▪ Prévention des feux de forêt : ajout d'un paragraphe précisant que « pour limiter les risques liés aux feux de forêts, les occupations et utilisation du sol devront respecter les prescriptions de l'arrêté préfectoral relatif au débroussaillage. ▪ Demande de transmission d'une cartographie numérisée de la commune au format SHP dans un système de projection Lambert 93. 	La municipalité intégrera l'intégralité des dispositions inscrites dans l'avis du SDIS en annexe du règlement après l'enquête publique.
Office National des Forêts	Dossier de modification	Aucun avis particulier émis. Le projet de modification et le secteur concerné n'ont aucune incidence sur les terrains relevant du régime forestier.	Bien pris en compte.
Institut National de l'Origine et de la Qualité	Dossier de modification	Avis favorable : bien que le secteur concerné par le périmètre de l'AOP Malepère et de plusieurs IGP, le projet de modification est sans incidence sur cette AOP et les IGP.	Bien pris en compte.
Commune de Alzonne	Dossier de modification	Avis favorable sans réserve.	Bien pris en compte.

Commune de Bram	Dossier de modification	Avis favorable sans réserve.	Bien pris en compte.
CDPENAF	Dossier de modification	Avis favorable, en attirant l'attention de la commune sur la bonne prise en compte de l'arrêté préfectoral n° DDTM-SEADR-2016-019 du 3/11/2016 fixant les mesures de protection à proximité des établissements fréquentés par des personnes vulnérables lors de l'application des produits phytopharmaceutiques.	Bien pris en compte. L'arrêté préfectoral sera annexé au PLU.